COMITÉ DES FÊTES
du GRAND BESANÇON

REGLEMENT

PARTICIPATION A L'EPREUVE

La course est ouverte à toutes personnes majeures travaillant dans les établissements de la brasserie, bars, restauration, hôtels, discothèque.

BUT DE LA COURSE

Effectuer un parcours chronométré muni d'un plateau (composition du plateau définie le jour de la course). Le vainqueur de l'épreuve sera celui qui aura franchi la ligne d'arrivée le plus rapidement possible et avec un plateau le plus complet possible.

HORAIRES DE LA COURSE

Inscription et retrait des dossards - sur présentation d'une pièce d'identité - sur le podium place Saint Pierre à 13h30.
Les modalités de l'épreuve seront rappelées par le présentateur de la manifestation.

CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué par un jury désigné par l'organisateur. Des membres du Jury seront placés tout au long du parcours pour le contrôle de la course.

TENUE DES CONCURRENTS

Tenue professionnelle exigée pour tous les concurrents, à savoir

¤ Tenue homme : pantalon noir, chemise, chemisette ou tee-shirt .
¤ Tenue femme : pantalon noir ou jupe noire, chemisette, corsage ou tee-shirt.

En cas de non respect des consignes de tenue, le concurrent ne pourra pas prendre part au départ de l'épreuve.

PORT DU PLATEAU ET DE SES ACCESSOIRES

L'organisation fournira à chaque concurrent le plateau et ses accessoires ainsi que le dossard qui devra être porté tout au long du parcours.
Les concurrents doivent soutenir leur plateau d'une seule main, placée sous le plateau. Les concurrents ne sont pas autorisés à saisir le plateau par les bords ni à utiliser leur main libre pour soutenir le plateau.
Lorsqu'un accessoire tombe à l'intérieur du plateau, les concurrents sont autorisés à le redresser.

DISQUALIFICATION

Vaudra une disqualification les actes suivants : faux départs, mauvais comportement, non-respect du parcours défini, obtenir de l'aide d'une tierce personne, avoir un ou des éléments du plateau manquant.

CLASSEMENT - REMISE DE PRIX

Les trois premiers se verront remettre un lot.

RECLAMATION

Aucune réclamation ne sera retenue sur la désignation des vainqueurs. Les décisions des juges seront irrévocables.

ASSURANCES

Chaque concurrent déclare être assuré à titre personnel.

DROIT A L IMAGE

Le concurrent autorise l'organisateur, le cas échéant, à diffuser son image photographique et vidéo sur tous supports existants et sans contreparties.

INSCRIPTION

La participation à l'épreuve est gratuite.
L'inscription est possible sur le bulletin diffusé par l'organisation sur le site fetes-besancon.fr ou sur demande à comitedesfetes-grandbesancon@gmail.com.
Un seul bulletin d'inscription par concurrent est autorisé, mais plusieurs sont possibles par établissement. Le tampon de la société est obligatoire.

3e édition

ne pas jeter sur la voie publique

La signature du bulletin d'inscription engage le concurrent sur l'acceptation de l'intégralité du présent règlement et sera considéré comme nul s'il n'est pas signé. La date limite de réception du bulletin est fixée au 30 mars 2023.
Attention : La course étant limitée à 50 participants, les inscriptions seront validées dans l'ordre d'arrivée chronologique des bulletins. En cas de mauvais temps, la course peut être annulé.

BULLETIN D'INSCRIPTION

COMITÉ DES FÊTES
du GRAND BESANÇON

Dimanche 2 avril 2023 à 13h30 - Place 8 septembre - Besançon
Course ouverte aux serveuses et garçons de café professionnels et aux autres métiers de la profession

Nom et prénom du candidat(e) : …….……..

Sexe : Féminin Masculin Age (JJ/MM/AA) : .. / . . /. . . .

Adresse postale personnelle :
……

Mail: ……....@.....

Téléphone : ……..……

Nom et adresse de l'établissement représenté pendant la course : .....
.....

Fait à . . . . . Le . . . . . .

Signatures des parties précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Le Candidat Signature et cachet de L'Employeur

A retourner par mail : comitedesfetesgrandbesancon@gmail.com

Toutes les informations demandées doivent être impérativement renseignées

ne pas jeter sur la voie publique

En signant le bulletin d'inscription, vous vous engagez à ce que vos noms, prénoms, établissement employeur et image soient diffusés par le comité des fêtes du grand Besançon et acceptez le règlement en annexe. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, ces données seront uniquement conservées pour la bonne gestion de la course. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes.